

Procès-verbal de la séance du Comité des directions de services de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, lundi 25 mai 2020.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire* effective au 8 février 2020 et en vertu de l'article 299 de cette même loi, le directeur général, Monsieur Eric Racine assume les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020.

**Sont présents, Mesdames et Messieurs:**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint intérimaire
Carl Morissette	Directeur général adjoint
Véronique Barbeau	Secrétaire générale intérimaire
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles - projets
François Bergeron	Directeur, service des ressources matérielles - opérations
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Anick Héту	Directrice, affaires corporatives
Pascale Lapierre	Directrice, service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
François St-Amand	Directeur, technologies de l'information

**Directions absentes:**

Aucun absent

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Eric Racine, directeur général, ouvre la rencontre à 13 h 00.

PT1920-071

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est présenté aux directions de services.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

PT1920-072

**3.1 RENCONTRE DU COMITÉ DES DIRECTIONS DE SERVICES DU 19 MAI 2020**

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte le procès-verbal de la rencontre du 19 mai 2020 tel que présenté.

**3.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

**4. POINTS DE DÉCISIONS**

PT1920-073

**4.1 INSPECTION ET ENTRETIEN PRÉVENTIF DES SYSTÈMES DE PROTECTION D'ALARME INCENDIE ET DE DAR**

Monsieur François Bergeron explique le processus d'octroi relativement à ce contrat. Le Directeur général demande de préciser la date de collecte du mandat à la résolution.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 25 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le besoin de renouveler le contrat d'inspection et d'entretien préventif des systèmes de protection d'alarme incendie et de dispositif anti-refoulement (DAR);

**CONSIDÉRANT** la *Politique relative à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle* de la Commission scolaire qui favorise les achats regroupés de biens et de services chaque fois que cela s'avère possible et bénéfique pour la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs est membre du regroupement d'achats Collecto et que ce dernier offre un contrat regroupé d'inspection et d'entretien préventif des systèmes de protection d'alarme incendie et de DAR (SAR460-2020);

**CONSIDÉRANT** l'obligation d'adhérer au mandat d'inspection et d'entretien préventif des systèmes de protection d'alarme incendie et de dispositif anti-refoulement (DAR) (SAR460-2020) de Collecto avant le 28 mai 2020.

Il est donc résolu le 25 mai 2020, par le Directeur général

**D'AUTORISER** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats pour *l'inspection et entretien préventif des systèmes de protection d'alarme incendie et de DAR* avec Collecto – Dossier #SAR460-2020 volet DAR (dispositif anti-refoulement) dès le 1<sup>er</sup> octobre 2020 pour une durée de trente-trois (33) mois et de deux (2) possibilités de renouvellement d'une (1) année chacune du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Le montant estimé total de cet engagement est de 4 750 \$ avant taxes soit, un montant approximatif de 1 000 \$ avant taxes par année.

**D'AUTORISER** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats pour *l'inspection et entretien préventif des systèmes de protection d'alarme incendie et de DAR* avec Collecto – Dossier #SAR460-2020 volet système d'extinction manuelle incendie dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour une durée de deux (2) ans et de deux (2) possibilités de renouvellement d'une (1) année chacune du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Le montant estimé total de cet engagement est de 20 000 \$ avant taxes soit, un montant approximatif de 5 000 \$ avant taxes par année.

**D'AUTORISER** la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à adhérer au regroupement d'achats pour *l'inspection et entretien préventif des systèmes de protection d'alarme incendie et de DAR* avec Collecto – Dossier #SAR460-2020 volet système d'alarme incendie dès le 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée de seize (16) mois et de deux (2) possibilités de renouvellement d'une (1) année chacune du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025. Le montant estimé total de cet engagement est de 444 000 \$ avant taxes soit, un montant approximatif de 133 200 \$ avant taxes par année.

**D'AUTORISER** le Directeur général à signer tout document relatif à cette adhésion.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

#### 4.2 NON-RENGAGEMENT DE PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame Pascale Lapierre informe que plus de 22 personnes seront non réengagées pour le secteur jeune et une personne en formation professionnelle.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

**CONSIDÉRANT** les listes d'enseignants non rengagés déposée ;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 25 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins en effectifs enseignants pour la prochaine année ;

Il est donc résolu le 25 mai 2020, par le Directeur général

#36-10-02-024  
#36-10-02-025  
#36-10-02-026

**DE PROCÉDER** au non-rengagement d'enseignants pour surplus de personnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, conformément aux listes déposées.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-075

#### 4.3 RÉAMÉNAGEMENT DU MONTE-PERSONNE – ÉCOLE DE LA CLÉ-DES-CHAMPS

Monsieur Mario Beauvais informe qu'un seul soumissionnaire s'est présenté. La RARC demande si l'annexe 2 (autorisation du dirigeant) a été produite. Monsieur Beauvais confirme que oui.

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* effective au 8 février 2020;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues lors de la rencontre du comité des directions de services le 25 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** le besoin de réaménager le monte-personne à l'école de la Clé-des-Champs;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure *Maintien du bâtiment*;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de la construction;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débiteront en juin 2020 et se termineront en août 2020 ;

Il est donc résolu le 25 mai 2020, par le Directeur général

#36-10-02-027  
#36-10-02-028

**D'OCTROYER** le contrat au plus bas soumissionnaire admissible et conforme soit : l'entreprise Athena Construction inc., de la ville de Dunham, pour un montant de 579 949 \$ avant taxes.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

PT1920-076

#### **4.4 MODIFICATION DES CALENDRIERS DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE 2019-2020**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de loi – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires effective* au 8 février 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de l'article 298 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* stipulant la fin du mandat des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** l'article 299 de cette même loi qui mandate le Directeur général d'une commission scolaire francophone à assumer les fonctions que la loi attribuait au conseil des commissaires et aux commissaires du 9 février 2020 au 15 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 298 de ladite loi qui prévoit que le directeur général peut consulter le comité-conseil ;

**CONSIDÉRANT** les calendriers de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire 2019-2020 approuvés par le Directeur général conformément au Mode de gouvernance – Gestion axée sur les résultats adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 22 mai 2018 (résolution No 20CC1718-111) ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 mentionnant l'urgence sanitaire en raison de la pandémie reliée à la COVID-19 et ordonnant la fermeture des établissements d'enseignement;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 505-2020 du 6 mai 2020 qui ordonne l'organisation et la prestation de services d'encadrement pédagogiques qu'à compter du 11 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de rendre un service essentiel à la population;

**CONSIDÉRANT** la consultation du Comité de parents, le Comité consultatif de gestion, les syndicats et associations;

**CONSIDÉRANT** qu'une année scolaire compte 180 jours de classe et que les établissements scolaires ont été fermés pour une durée de 38 jours;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de maximiser la consolidation et l'acquisition des compétences des élèves pour la portion restante de l'année scolaire afin de soutenir la réussite et la persévérance scolaire;

Il est donc résolu le 25 mai 2020, par le Directeur général

**DE MODIFIER** les calendriers de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire 2019-2020;

**DE DÉCRÉTER** la journée du 5 juin en une journée de classe.

Monsieur Eric Racine, directeur général adopte la résolution.

## **5. POINTS D'INFORMATION**

### **5.1 COMITÉ CONSEIL**

Monsieur Eric Racine informe qu'il y aura une rencontre du comité conseil le 28 mai 2020 afin de consulter les membres relativement au budget pro-forma 2020-2021 et à l'ouverture du poste de direction générale adjointe à combler.

